

SIRET :

Raison sociale

Statut :

Informations générales

SIRET

Etablissement

Raison sociale

Adresse de l'établissement

Code APE

Libellé APE

Forme juridique

Représentant légal

Type de structure

Dénomination commerciale

Adresse de correspondance

Contact

Fonction

Nom

Téléphone

Courriel

Prénom

Responsable du projet différent du contact

Fonction

Nom

Téléphone

Courriel

Prénom

Autre contact, si besoin

Fonction

Nom

Téléphone

Courriel

Prénom

SIRET :

Raison sociale

Statut :

Votre entreprise a-t-elle été créée dans l'année précédant votre demande ?

Oui Non



Une entreprise est autonome si :

- Elle est totalement indépendante, autrement dit elle ne possède aucune participation (capital ou droits de vote) dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation (capital ou droits de vote) dans l'entreprise.
- L'entreprise détient une participation de moins de 25% du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détiennent pas de participation de 25% ou plus de son capital ou de ses droits de vote (le plus élevé des deux facteurs).

L'entreprise candidate est-elle autonome au titre de la règle ci-dessus?

Oui Non

Date de clôture du dernier exercice comptable - Année N-1

	Année N-3	Année N-2	Année N-1
Effectif			
CA €/HT			
Total bilan(€)			
Taille de l'entreprise			

Calcul de la taille de l'entreprise en fonction des trois années

SIRET :

Raison sociale

Statut :

Critères de priorités et données financières

i Certaines caractéristiques de l'entreprise demandeuse ou de l'investissement projeté permettent de conférer à la demande des critères de priorité pour la sélection dans l'enveloppe financière de l'appel à projet. Ces critères sont détaillés ci-dessous. D'autres critères de priorité sont déterminés à partir du détail des investissements que vous saisissez dans l'onglet 3 « Présentation du programme »

Critère de priorité Nouvel installé

Oui Non

Nouvel installé au titre de

Date d'installation du N.I

Nom du nouvel installé

Prénom

Date de naissance

Type d'aide dispensé

Le nouvel installé a-t-il suivi un parcours JA ?

Oui Non

Critère de priorité Restructuration de l'entreprise

Oui Non

Type de restructuration

Critère de priorité Investissement pour sortie du village

Oui Non

	<input type="checkbox"/> Non concerné N-3	<input type="checkbox"/> Non concerné N-2	<input type="checkbox"/> Non concerné N-1
Dates (Clôture de l'exercice fiscal)			

Analyse financière

Chiffre d'affaires			
Excédent brut d'exploitation (EBE)			
Dotations aux amortissements			
Résultat net			
Capitaux propres et assimilés			
Compte courant d'associés stables			
Dettes à long et moyen terme			
Total bilan			
Rentabilité économique (EBE/CA)			
Endettement : dettes/capitaux permanents			

SIRET :


Raison sociale

Statut :

Sites d'investissement

Numéro du site : 1

Informations sur le site

 Veuillez saisir votre programme d'investissement site par site : un site est caractérisé par son n°SIRET d'établissement rattaché au n°SIREN de l'entreprise

N° SIRET du site

Raison sociale

Forme juridique

Adresse du site

N° CVI

ou

N° d'accise

Si pas de n° CVI ni n° d'accise

Pour quelles raisons

Pas de vinification

500 hl

> 500 hl 20.000 hl

> 20.000 hl

Vous devez joindre, pour ce site, une copie de l'arrêté d'autorisation ou d'enregistrement (si l'installation est postérieure à 2012), attribué au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si votre investissement a pour conséquence une augmentation de vos capacités de production de plus de 10%, ou un changement du régime qui vous est applicable par franchissement d'un seuil de capacité de production, vous devez joindre également la preuve de dépôt de la demande de mise à jour du régime. Les justificatifs de déclaration, ou d'enregistrement selon le cas, ou preuves de dépôt validées par l'administration vous seront demandés au plus tard lors du dépôt de votre demande de paiement.

Est-ce que le projet va entraîner une modification du statut vis-à-vis de l'ICPE ?

Oui Non


SIRET :

Raison sociale

Statut :

Numéro du site : 2

Informations sur le site

 Veuillez saisir votre programme d'investissement site par site : un site est caractérisé par son n°SIRET d'établissement rattaché au n°SIREN de l'entreprise

N° SIRET du site

Raison sociale

Forme juridique

Adresse du site

N° CVI

ou

N° d'accise

Si pas de n° CVI ni n° d'accise

Pour quelles raisons

Pas de vinification

500 hl

> 500 hl 20.000 hl

> 20.000 hl

Vous devez joindre, pour ce site, une copie de l'arrêté d'autorisation ou d'enregistrement (si l'installation est postérieure à 2012), attribué au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si votre investissement a pour conséquence une augmentation de vos capacités de production de plus de 10%, ou un changement du régime qui vous est applicable par franchissement d'un seuil de capacité de production, vous devez joindre également la preuve de dépôt de la demande de mise à jour du régime. Les justificatifs de déclaration, ou d'enregistrement selon le cas, ou preuves de dépôt validées par l'administration vous seront demandés au plus tard lors du dépôt de votre demande de paiement.

Est-ce que le projet va entraîner une modification du statut vis-à-vis de l'ICPE ?

Oui Non



SIRET :

Raison sociale

Statut :

Projet tous sites

	Surface (m ²)	Montant (HT)	Recette	Caractère environnemental	
				Montant (HT)	Pourcentage
Investissements présentés (tous sites)					
Investissements plafonnés (tous sites)					

Estimation du montant aidé (information non contractuelle)	
---	--



SIRET :

Raison sociale

Statut :

Financement du projet

Financiers sollicités	Montants en €
Montant total du programme d'investissement	
Réserve	
montant potentiel de l'aide dans le cadre de l'aide aux investissements vitivinicoles (UE-FEAGA), selon la déclaration du	
Autre financeur public sollicité :	
Sous-total des financements publics	
Apports de fonds propres ou comptes courants	
Recettes prévisionnelles	
Capacité d'autofinancement (C.A.F)	
Emprunts	
Sous-total des financements privés	
Total du financement prévisionnel	

Avez-vous sollicité ou obtenu d'autres financements en lien avec un investissement au cours des trois années précédant la demande ?

Oui Non

SIRET :

Raison sociale

Statut :


Justificatifs

Je demande à FranceAgriMer, en application de l'article 16 A-III de la loi du 12 avril 2000, de recueillir directement auprès des autorités administratives compétentes les données ou pièces justificatives utiles au traitement de ma demande lorsque ces données ou pièces sont produites ou déjà détenues par l'administration et m'engage à fournir à FranceAgriMer dès première demande les justificatifs qui ne pourront être recueillis selon cette modalité (service ou information non disponible).

Oui Non

Votre établissement opte-t-il pour une dématérialisation complète ?

Oui Non

 Si vous optez pour une dématérialisation complète, vous devrez transmettre l'ensemble des documents nécessaires au dépôt de la candidature par téléprocédure. Dans le cas contraire, vous devrez transmettre une partie des documents par téléprocédure, l'autre par voie postale.

- Le demandeur s'engage à transmettre l'ensemble des pièces justificatives et des devis, afin qu'ils soient réceptionnés par le service territorial de FranceAgriMer au plus tard à la date de clôture de l'appel à projet, en lettre recommandée avec accusé de réception (ou Chronopost, lettre suivie,...) ou déposés en main propre au service territorial de FranceAgriMer à l'adresse: **12 rue Henry Rol-Tanguy 93555 Montreuil - Tél: 01.73.30.30.00.**

Merci de vérifier le contenu des pièces et leur exhaustivité. Vous êtes responsable du contenu des pièces envoyées. un contenu non adéquat arrêtera ou ralentira la procédure de candidature.

Pièces justificatives à transmettre par téléprocédure

Pièces justificatives à transmettre par voie postale

Devis à transmettre par voie postale



FranceAgriMer

SIRET :

Raison sociale

Statut :

SIRET :

Raison sociale

Statut :

Récapitulatif

Vous avez déposé un dossier de demande d'aide au titre de l'aide à l'investissement :

Type de demande :

Programme d'investissement

Sites	Investissements tous sites		Critères de priorité demandés
	Montant présenté (HT) en €	Montant plafonné (HT) en €	
Taux d'aide		Estimation du montant aidé (information non contractuelle)	

Demande d'avance

Je demande une avance :

Pièces à transmettre par voie postale

Vous devez transmettre l'ensemble des devis et pièces justificatives, afin qu'ils soient réceptionnés par le service territorial de FranceAgriMer au plus tard à la date de clôture de l'appel à projet, en lettre recommandée avec accusé de réception(ou Chronopost, lettre suivie, ...) ou déposés en main propre dans les horaires d'ouverture au service territorial de FranceAgriMer à l'adresse Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51037 Châlons-en-Champagne cedex - 03.26.66.20.55.

Liste des pièces jointes attendues



SIRET :

Raison sociale

Statut :

SIRET : **Raison sociale**

Statut :

Engagements du demandeur

Veillez lire attentivement les engagements ci-dessous et cocher les cases adaptées à votre situation :

<input checked="" type="checkbox"/>	<p>J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'avoir pas sollicité une autre aide que les aides indiquées sur cette demande pour le même projet ; • Etre à jour des obligations fiscales, sociales et en matière d'ICPE ; • Ne pas être en cours de procédure collective (conciliation, redressement ou liquidation judiciaire, mandat ad'hoc) ni être bénéficiaire du dispositif "Agriculteurs en difficulté" (Agridiff) ; • Que le projet pour lequel la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service ...) et de réalisation des travaux avant la date de dépôt de la demande d'aide, à l'exception de la réalisation d'études préalables ; • L'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande d'aide et les pièces jointes.
<input type="checkbox"/>	<p>Le cas échéant, j'atteste (nous attestons) : (cochez la case uniquement si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas récupérer la TVA, ni en intégralité, ni partiellement par le biais du FCTVA
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À ce que le projet pour lequel la subvention est sollicitée ne reçoive aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service, acompte...) et de réalisation des travaux avant la date d'autorisation de commencer les travaux précisée sur l'accusé de réception ; • À ne pas solliciter d'aide sur les investissements renouvelés à l'identique ; • À effectuer les déclarations de stock, récolte et production dans les délais imposés par le règlement (UE) n° 436/2009 (AROC) ; • À présenter lorsque le permis de construire est exigé, le récépissé de dépôt à la complétude de la demande d'aide et une copie du permis de construire au dépôt de la demande de paiement ; • À ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet », et notamment, pour les exploitations agricoles, de prêts bonifiés ; • À respecter le taux maximal d'aides publiques autorisé dans les dispositifs d'aide à l'investissement, à savoir 40% pour les PME, 20% pour les entreprises intermédiaires et 10% pour les grandes entreprises, sauf aide d'Etat complémentaire spécifique dont le cumul des subventions est alors plafonné par le taux d'aide du régime d'aide d'Etat. • À déclarer les recettes prévisionnelles ou effectivement perçues en lien avec l'investissement ou générées par l'investissement lors du dépôt de la demande d'aide, lors du dépôt de la demande de paiement et au plus tard à l'issue du 3ème exercice comptable suivant la fin des travaux ; • À accepter tout contrôle des autorités compétentes pour les paiements sollicités, y compris auprès des fournisseurs ou tout autre intervenant, et à permettre ou faciliter l'accès à mon (notre) entreprise ainsi qu'à la comptabilité à jour ; • À poursuivre mon (notre) activité et à conserver l'investissement pendant 5 ans après la date du versement définitif de l'aide (3 ans pour les PME), dans le même site, en état fonctionnel et pour un usage identique, sans modification importante des conditions de propriété; et à signaler immédiatement à FranceAgriMer tout changement significatif durant cette période. Dans le cas d'un matériel mobile, le bénéficiaire s'engage à respecter la liste des sites d'utilisation du matériel, transmise à FranceAgriMer en complément de la demande d'aide et à informer FranceAgriMer de toute modification de cette liste ; • À détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente durant les 10 années civiles suivant celle au cours de laquelle le versement du solde de l'aide est intervenu : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles.
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Je demande (nous demandons) une aide pour la création ou l'aménagement d'un caveau. Je m'engage (nous nous engageons) aussi, sous réserve de l'attribution de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À ce que la vente des vins issus de ma production ou de la production des entreprises liées ou que je conditionne sous ma(mes) marque(s) ou sous les marques des sociétés liées, représente plus de 80% du chiffre d'affaires du caveau aidé, au minimum jusqu'à 3 ans après la date du paiement final de l'aide ; • À ce que les vins commercialisés au sein du caveau soient à 100% d'origine communautaire et à 80% AOC ou IGP ; • À tenir une comptabilité séparée pour le caveau aidé et la totalité de l'espace de vente permettant d'identifier les factures relatives aux achats et ventes de ces espaces de vente et à la fournir en cas de contrôle. Au sein de cette comptabilité les mouvements relatifs aux vins de mon exploitation seront tracés. La comptabilité séparée du caveau devra permettre de vérifier aisément le respect des obligations de 100 % de vin UE et 80 % d'AOP ou IGP en % des volumes commercialisés ;

SIRET :

Raison sociale

Statut :

IMPORTANT

Je suis informé(e) (nous sommes informés) :

- qu'en cas d'irrégularité, de fausse déclaration ou si je ne respecte pas (nous ne respectons pas) mes (nos) engagements, je devrais (nous devrons) rembourser les sommes perçues, majorées d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières. Je pourrais (nous pourrions) également être poursuivi(s) et sanctionné(s) sur la base des textes en vigueur ;
- que, conformément au règlement communautaire n° 259/2008, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER et du FEAGA et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978)
- que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement de votre demande ainsi qu'à la réalisation de bilans économiques de la mesure par les services de FranceAgriMer. Les destinataires des données sont les services de FranceAgriMer. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à FranceAgriMer, 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.